

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
10 novembre 2023

Une résolution des Nations unies appelle à une deuxième Année internationale des coopératives en 2025

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté une nouvelle résolution sur [les coopératives dans le développement social](#), appelant à la proclamation de **2025 comme Année internationale des coopératives**.

Le texte encourage tous les États membres, ainsi que les Nations unies et toutes les autres parties prenantes, à profiter de l'Année internationale des coopératives pour promouvoir les coopératives et pour faire connaître leur contribution à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et au développement social et économique en général. La résolution a été adoptée le 3 novembre lors de la 47e réunion plénière de l'Assemblée générale des Nations unies.

Cette initiative fait suite au succès de la première Année internationale des coopératives en 2012, qui a largement contribué à sensibiliser au rôle important des coopératives dans la promotion du développement durable.

La résolution attire en outre l'attention des gouvernements sur les recommandations du [rapport 2023 du Secrétaire général des Nations Unies sur les coopératives dans le développement social](#), afin de concentrer le soutien sur les coopératives en tant qu'entreprises durables et prospères **en renforçant l'écosystème entrepreneurial pour les coopératives**, leur permettant ainsi de contribuer directement à :

- La création d'emplois décents ;
- L'éradication de la pauvreté et de la faim ;
- L'éducation ;
- La protection sociale – y compris la couverture sanitaire universelle ;
- L'inclusion financière et
- La création d'options de logement abordables dans une variété de secteurs économiques dans les zones urbaines et rurales.

Le texte recommande également de **revoir la législation et la réglementation existantes** afin de rendre l'environnement juridique et réglementaire national plus propice à la création et à la croissance des coopératives en améliorant les lois et réglementations existantes et/ou en établissant de nouvelles, en particulier dans les domaines de l'accès au capital, de l'autonomie, de la compétitivité et de la fiscalité équitable.

En outre, la résolution invite les États membres à consulter les coopératives lors de la préparation des [examens nationaux volontaires pour le Forum politique de haut niveau sur le développement durable](#). Elle invite également les gouvernements, les organisations internationales concernées, les agences spécialisées et les organisations coopératives locales, nationales et internationales à **continuer à observer la Journée internationale des**

coopératives chaque année, le premier samedi de juillet, comme l'a proclamé l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 47/90.

L'ACI célèbre l'adoption de cette résolution, salue ses recommandations et encourage toutes les parties prenantes impliquées dans la promotion et le progrès des coopératives à les mettre en œuvre.

Le Président de l'ACI, Ariel Guarco, se félicite de l'adoption d'une nouvelle résolution de l'ONU sur les coopératives et ajoute que « *la proclamation d'une nouvelle Année internationale des coopératives 13 ans après la première prouve la forte reconnaissance par l'ONU et les gouvernements nationaux de la capacité des coopératives à faire avancer l'Agenda 2030 et à construire un monde plus juste et plus prospère pour tous.* »

L'Année internationale des coopératives 2025 coïncidera avec le 130e anniversaire de l'ACI, qui a été [fondée à Londres en 1895](#).

Les recommandations de cette nouvelle résolution de l'ONU sont bien alignées sur les demandes de l'ACI aux gouvernements et aux partenaires du développement, comme indiqué dans son récent document de position [Document de politique de l'ACI « Coopératives : Partenaires clés dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable. »](#)

La version finale de cette résolution devrait être publiée en décembre, telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 3 novembre.

Vous pouvez trouver l'enregistrement de la 47e réunion plénière de l'Assemblée générale [sur ce lien](#) : pour regarder l'adoption de cette résolution à partir de 25 minutes à 35 minutes.

ENDS

Pour plus d'informations contactez

Leire Luengo
Directrice des communications
Alliance coopérative internationale
luengo@ica.coop
Tel: + 32 2 285 00 76

www.ica.coop

NOTES TO THE EDITOR

A propos de l'Alliance Coopérative Internationale

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est une association internationale sans but lucratif établie en 1895 afin de promouvoir le modèle entrepreneurial coopératif. L'ACI est l'organisation faitière des coopératives au

niveau mondial, représentant plus de 300 fédérations et organisations coopératives présentes dans 110 pays. Les membres de l'ACI sont les fédérations nationales des coopératives et les organisations coopératives individuelles.

Par ses membres, l'Alliance Coopérative Internationale représente 1 milliard des membres des coopératives de ses 3 millions de coopératives du monde entier. 280 millions de personnes à travers le monde (10 % de la population active occupée) assurent leurs moyens d'existence grâce aux coopératives, soit par l'emploi direct ou par l'intermédiaire d'une coopérative.

L'Alliance Coopérative Internationale travaille en collaboration avec les gouvernements et organisations régionales et mondiales afin de créer un cadre légal plus favorable à l'émergence et à la croissance des coopératives. L'ACI promeut également l'importance des valeurs entrepreneuriales des coopératives envers le grand public. Opérant depuis son bureau central situé à Bruxelles en Belgique, l'Alliance Coopérative Internationale est organisée en quatre Bureaux régionaux (Europe, Afrique, Amérique et Asie-Pacifique) et huit organisations sectorielles : Banques, Agricultures, Pêche, Assurances, Santé, Logement, Consommation, Industries et Services.